



A.C ! – C.Q.F.D. 41 avenue du 8 Mai 45 95200 SARCELLES Tél. 01.34.04.00.73. mel : ac.cqfd@free.fr Mars 2004

CONTRE LE CHOMAGE, LA PRECARITE, LES REGRESSIONS SOCIALES, POUR DE NOUVEAUX DROITS



A l'appel d'AC !, de l'APEIS, du MNCP et de la CGT-Chômeurs, et avec le soutien de nombreuses organisations associatives, syndicales et politiques, des milliers de chômeurs-euses et précaires ont défilé tant à Paris qu'en province. Car les attaques pleuvent.

La nouvelle convention UNÉDIC conclue entre le MÉDEF, la CFDT et leurs alliés, réduit rétroactivement les droits de plus de 850 000 chômeurs déjà indemnisés, dont plus de 250 000 pour le seul mois de janvier. Plus de 60 % d'entre eux n'auront droit à aucune indemnité. Une minorité seulement sera basculée vers les minima sociaux (RMI/RMA, ASS...), condamnée à survivre avec à peine plus de 300 euros par mois.

Cette même année, nos droits sont amputés par le durcissement de l'accès à l'assurance chômage, la casse du régime des

intermittents, de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) et du RMI.

Et cela, alors que le chômage continue à croître et que le gouvernement annonce d'autres projets de contrôle des chômeurs, de développement des contrats de travail précaires, de la restructuration, encore, de la protection sociale. Mais les « recalculés-es » contre-attaquent. En plus des manifestations et des actions, des dizaines de tribunaux sont saisis de plaintes contre les ASSÉDIC. Plus d'un millier de dossiers est déposé ou en préparation.

Nous exigeons

- ▶ Le paiement immédiat des indemnités supprimées,
- ▶ L'abrogation de la loi RMI-RMA,
- ▶ Le retrait des réformes de l'ASS et du régime des intermittents,
- ▶ Un revenu de remplacement ayant le SMIC pour palier,
- ▶ Une véritable renégociation de l'assurance-chômage, l'unification des dispositifs et l'égalité des droits,
- ▶ L'indemnisation de toutes les formes de chômage et de précarité,
- ▶ La présence des chômeurs et précaires partout où se décide leur sort,
- ▶ Des droits nouveaux pour les chômeurs et précaires !



Dernière minute

Un article paru dans *Le Monde* de vendredi 12 mars 2004 indique que le Conseil d'État, qui étudie actuellement le recours des associations de lutte contre le chômage (AC !, APEIS et MNCP) contre l'agrément du protocole, s'interroge très sérieusement sur la validité de cet agrément qui avait enterriné le recalcul des droits ASSÉDIC et par delà, qui amènera près de 850 000 personnes à perdre leurs droits ASSÉDIC...

Avis a été demandé aux associations de lutte contre le chômage et les partenaires sociaux sur les conséquences qu'induiraient l'annulation de l'agrément de ce protocole.

Nous avons bon espoir que toutes les chômeuses et les chômeurs spoliés de leur droit soient rétablis ! Ce qui ne serait que justice...

Le Monde

Le Conseil d'Etat étudie une annulation de l'agrément de la convention Unedic

LE MONDE | 11.03.04 |

La mobilisation doit s'intensifier, les recours continuent !

Vous pouvez vous procurer le Guide de la contestation juridique sur le site AC ! : www.ac.eu.org ou le demander à AC ! Sarcelles 41 avenue du 8 Mai 45 95200 Sarcelles

Faire progresser le Droit au Logement à Sarcelles

L'augmentation des expulsions est révoltante notamment à une période où se multiplient les difficultés sociales dues à la politique gouvernementale:

- augmentation du chômage, de la précarité,...
- baisse du pouvoir d'achat, suppression des ASSEDIC, remise en cause de l'ASS, plus de 4 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, augmentation de + 14% des personnes surendettées en 2003,..... 320000 personnes en situation de précarité ont des impayés de loyers...
- la flambée des loyers et des charges...

A coté de cela nous traversons une très grave crise du logement : 3 millions de mal logés, 86500 sans domicile fixe dont un tiers ont un emploi, 1,6 millions demandeurs de logement..... Il faudrait construire 120000 logements sociaux par an alors qu'en 2004 le budget du logement a baissé de 8%.

Sur Sarcelles le Maire a annoncé qu'il y avait 150 dossiers d'expulsion et qu'il était prêt à s'y opposer et à réquisitionner des logements. Est-ce un effet d'annonce conjoncturelle ? Les associations réclament au Maire d'organiser une rencontre avec les familles qui risquent d'être expulsées et les associations afin de s'organiser pour s'opposer aux expulsions.

Quant à la réquisition de logements pourquoi le Maire ne réquisitionne pas le bâtiment (voir photo ci-contre) situé rue Albert Camus qui est vide depuis plus de 20 ans ? Ce bâtiment a été construit dans les années 70, il a été utilisé comme Foyer de Jeunes Filles, puis a hébergé les CRS, puis des réfugiés. Il a été racheté il y a quelques années pour presque rien



par un propriétaire privé qui cherche à attendre le moment opportun pour le revendre avec la plus forte plus value possible. Il est composé d'environ 250 chambres, sa structure semble en bon état. Une fois réhabilité il pourrait apporter une réponse au très grand nombre de demandeurs de logements. Une partie pourrait permettre de créer des logements pour les jeunes qui manquent cruellement sur notre ville, une autre des logements pour des familles. Il pourrait aussi accueillir des locaux associatifs, des Services Publics comme l'ANPE qui est à la recherche de locaux plus grands et plus adaptés pour mieux recevoir les demandeurs d'emploi, un bureau de Poste, une crèche..... Cela permettra également aux habitants du quartier d'avoir un autre environnement qu'un bâtiment laissé à l'abandon. Nous demandons au Maire de passer aux actes en prenant les dispositions nécessaires pour réquisitionner ce bâtiment et ainsi répondre aux besoins des habitants.

Il est nécessaire d'une part de répondre à des urgences comme l'arrêt des expulsions mais aussi s'attaquer aux causes des difficultés des habitants. Il faut changer cette politique qui ne fait que de s'attaquer aux pauvres au lieu de faire reculer la misère. Il faut mettre en œuvre le droit à l'emploi, à un revenu décent, au logement.....

Concernant le logement, il faut changer la politique menée par les bailleurs (SCIC, SNI, LOGIREP,...), avec la complicité du gouvernement et son représentant local le Préfet, qui consiste à augmenter toujours plus les loyers et à laisser se dégrader les conditions d'habitat.

Le logement est un Droit il doit être géré en toute transparence et démocratiquement par un véritable Service Public c'est la raison pour laquelle nous revendiquons depuis des années la création d'un Office Public HLM. Il faut faire payer la Caisse des Dépôts et ses filiales la SCIC pour qu'ils remettent en état les logements pour lesquels ils ont encaissé les loyers depuis tant d'années. Au lieu d'agir dans ce sens nous constatons, sur Sarcelles, que le Maire cautionne le passage au secteur privé de plusieurs centaines de logements HLM de la SNI, la démolition de logements sociaux, la collusion avec les bailleurs au détriment des habitants et de l'épanouissement de notre ville...

L'habitat urbain est un des domaines où les dégâts occasionnés à la vie sociale par la loi du marché sont si lourds, si évidents, si menaçants pour le bien être qu'il faut que les citoyens et leurs élus en reprennent d'urgence et solidairement la maîtrise. Encore faut-il que les élus aient le courage et la volonté politique de mettre en œuvre un véritable Service public du logement. **Interpellons-les, agissons !**

Droit à la Santé

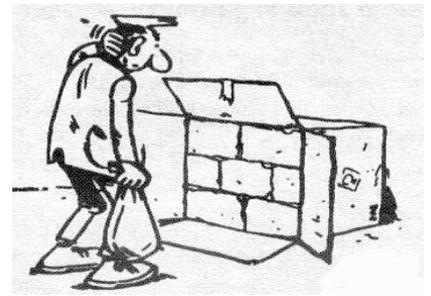
Début décembre 2003 notre association a organisé un débat ayant pour thème « Un Centre de santé à Sarcelles, Pourquoi ? Comment ? »

Face aux difficultés d'accès aux soins pour les personnes défavorisées il a été souligné la nécessité de créer un Centre de Santé sur notre ville. Nous avons décidé d'envoyer un courrier au Maire pour le rencontrer sur ce sujet et voir les moyens à prendre pour créer un dispensaire sur notre ville. 3 mois après le Maire n'a toujours pas répondu ! Son coté clientélisme l'amènerait-il à vouloir protéger la médecine libérale et l'hôpital privé de notre ville au détriment des personnes rencontrant des difficultés à se soigner au lieu de mettre en place une structure complémentaire ?

Un toit c'est un Droit !

Toutes et tous ensemble

Contre les expulsions sans relogement



Le 15 mars sonne la fin de la trêve hivernale des expulsions locatives. Des dizaines de milliers de familles qui sont l'objet d'un jugement d'expulsion devront quitter leur logement, de gré ou de force, poussées par les huissiers et la police, ou simplement « la peur du gendarme », sans autre solution au mieux qu'un hébergement de quelques nuits...

Les délais sont de plus en plus courts et rares, le nombre d'expulsions augmente, en particulier en Ile-de-France... Les locataires modestes, mis parfois dans l'impossibilité de payer leur loyer, sont les premiers touchés : évincés de l'ASSEDIC, amputés de l'ASS, condamnés au RMA, intermittents, artistes et autres nouveaux précaires, immigrés, jeunes, étudiants, handicapés, familles nombreuses, parents isolés et désormais de plus en plus de salariés et de retraités modestes. Expulsés car ils ne peuvent plus payer un loyer excessif, ou parce que leur propriétaire leur a donné « congé », ou encore, parce qu'ils n'ont pas trouvé d'autre solution pour se loger que d'occuper un de ces 409 000 logements vacants que compte la région.

Une expulsion aujourd'hui, c'est l'errance urbaine dans des foyers, des hôtels ou des abris de fortune, l'éclatement de la famille, la spirale de la grande exclusion...

La hausse des expulsions ce n'est pas un hasard :

Avec la précarisation des locataires, la spéculation immobilière orchestrée par les groupes financiers, la flambée des loyers incontrôlée, l'insuffisance de logements sociaux, la destruction des logements privés bon marché se poursuivant, la crise du logement frappe de plus en plus d'habitants.

Les principaux responsables sont avant tout les pouvoirs publics et en particulier le gouvernement : Il réduit les budgets pour la réalisation de logements sociaux et les allocations logement ; il alimente la spéculation par des allègements fiscaux au bénéfice des hauts contribuables ou par la vente massive du patrimoine immobilier du secteur public ; il privatise le logement social (par la vente des HLM, par exemple) ; il favorise les expulsions en réduisant les aides aux locataires en difficulté (Fonds de Solidarité Logement) et en commandant au Préfet de réduire les sursis aux expulsions.



Nous réclamons au gouvernement, aux Préfets de région et des départements, aux responsables politiques, aux élus compétents :

- **un moratoire sur les expulsions ;**
- **le relogement préalable à toute expulsion ;**
- **des mesures budgétaires et législatives pour prévenir les expulsions ;**
- **la réalisation en urgence dans la région, de 300 000 logements sociaux (1 million pour la France) ;**
- **la mise en place du droit au logement opposable (saisie du juge pour demander l'application concrète du Droit au logement) ;**
- **La réquisition des logements vacants par les autorités afin de répondre à la demande.**

AC !, ACDL, ACCO Rives de Marne, AFVS, Association Intersocialnet, AITEC, ANAS, APEIS, CEDETIM, CGT-chômeurs, CGT-SPP, CGT/SPASS 94, CNL Paris, Collectif logement 3e, Collectifs et coordination des travailleurs sociaux d'Ile de France pour le droit au logement, Coordination des Intermittents et Précaires, Coordination Nationale des Sans-Papiers (CNSP), COPAF, Droit Au Logement (DAL), Droits devant ! !, Fédération Sud Education, France ESF, G10 Solidaire, Gamins de l'Art Rue, LDH, MIB, MMPCTS (CLICOSS), MRAP, Observatoire des Inégalités, Observatoire du Droit des Usagers, Pratiques Sociales, Ras l'front, SDU 94/FSU, SUD PTT, SUD Santé Sociaux, Syndicat de la Magistrature, UD CGT Paris

Après les RMIstes, une caste de chômeurs sans droit au chômage, les RMastes, une caste de travailleurs sans droit du travail...

Alors que le gouvernement laisse faire les licenciements, les patrons-voyous,.... le chômage progresse toujours plus. Il cherche à culpabiliser les chômeurs et à faire de nouveaux cadeaux aux patrons. Rappelons que si il y a du chômage c'est parce que les patrons licencient et préfèrent aller spéculer à la bourse et non parce que des chômeurs refusent de travailler.

Le gouvernement, loin de prendre en compte ces problèmes, exonère les patrons et accroît la précarisation, réduit les faibles revenus des chômeurs,....



La dernière mesure en la matière est la mise en œuvre du **Revenu Minimum d'Activité (R.M.A.)**. Cela

➤ **n'améliore ni le revenu ni les droits des chômeurs concernés.** Un RMIste sera contraint à accepter un emploi à mi-temps pour seulement **140 €** mensuels supplémentaires (soit moins de 2 € de l'heure !). C'est encore moins rémunérateur que l'actuel dispositif de cumul du RMI avec un revenu d'activité pourtant déjà insuffisant ; le recentrage du dispositif d'insertion sur le seul retour à l'emploi laisse entrevoir la menace de nouvelles radiations ou suppression du RMI.

➤ **favorise encore la précarité et l'insécurité sociale**, d'abord pour les femmes déjà premières concernées par les bas salaires, par le développement de CDD à mi-temps que le « bénéficiaire » peut difficilement refuser ou quitter;

➤ **est l'occasion de distribuer encore de nouvelles aides publiques aux employeurs** qui percevront pour chaque de son RMA le montant du RMI et seront exonérés du paiement des cotisations sociales, dont le financement n'est pas envisagé. Les cotisations ne seront pas calculées sur la totalité des heures travaillées.

➤ Conséquence de la décentralisation et du désengagement de l'Etat, cette dégradation des droits s'accompagne **du renforcement du pouvoir sans contrepouvoir des Présidents de Conseils Généraux** : possibilité d'accorder et de suspendre le RMI ; entière mainmise sur l'enveloppe dévolue à l'insertion, déjà sous-utilisée...

C'est une nouvelle dégradation des droits des salariés, dans la même logique que le Pare (un peu de carotte et beaucoup de bâton), que les diminutions des allocations ASSEDICS et de l'ASS. Cela doit être bloqué. Pour cela, la mobilisation de tous, associations, syndicats, politiques, est nécessaire pour changer de logique basée sur le droit : Droit au travail – Droit à un revenu.... Ce qui implique une autre répartition des richesses.



**CE N'EST PAS AUX CHÔMEURS
QU'IL FAUT S'ATTAQUER
MAIS AU CHÔMAGE !**

A.C ! Agir ensemble contre le Chômage
41 avenue du 8 Mai 45 95200 SARCELLES
☎ 01.34.04.00.73. email : ac.cgfd@free.fr
Permanences :
du lundi au Vendredi de 10H à 15H